

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2013**

**Compte rendu sommaire**

Convocation du 25 juin 2013

Affichage du 2 juillet 2013

L'an deux mil treize, le 1<sup>er</sup> juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, Adjoints,  
S. ANEST, C. BERNIER, G. BOUAZIZ, M. GUIBERT-DAVAL, F. HARDY,

Étaient absents excusés : S. CHANDELIER, O. DELORME, J.C. LE BERRE,

Étaient absents non excusés : T. BOUYER, S. DROIT, X. JACOT

**Élection du secrétaire de séance**

F. TANTY est nommé secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2013**

Aucune observation n'étant exprimée, le compte rendu de la séance du 13 juin dernier est approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions pour absence.

**Choix de l'entreprise : aménagement des abords de la salle polyvalente**

Le maire indique que suite à la dernière réunion du conseil municipal, il a revu l'entreprise COLAS avec G. BOUAZIZ et J.C. LE BERRE.

L'entreprise EIFFAGE n'a pas souhaité revoir son devis. L'interlocuteur proposait, afin de baisser le montant estimé, que les agents communaux réalisent une partie des travaux.

Le maire présente aux conseillers le nouveau plan réalisé par l'entreprise COLAS.

L'emplacement des places de stationnement a été décalé vers la rue, tout en gardant l'espace nécessaire pour le trottoir.

L'entrée de la salle est proposée en pavés.

C. PICHOT demande ce qui est prévu pour l'arrondi rue de la Mairie. A. BOUTIN répond que la question est à voir avec le Conseil Général, puisqu'il s'agit d'une voie départementale. Il suggère de demander l'étude dans le cadre de l'A.T.D., à laquelle la commune a récemment adhéré. On pourrait envisager un aménagement de sécurité, et faire une demande de subvention pour l'an prochain.

C. PICHOT demande ensuite s'il est prévu de mettre des jardinières. A. BOUTIN répond que le fleurissement du site sera envisagé après la réalisation de l'aménagement.

G. BOUAZIZ émet que l'idéal serait de mettre une jardinière sur la voie publique, et de refaire le marquage au sol en fonction.

C. BERNIER exprime qu'il faut penser au bus scolaire. Elle évoque également l'écoulement des eaux, qui se fera naturellement, grâce à une légère déclivité du terrain.

La proposition s'élève à un montant de 18.203,50 euros H.T. (soit 21.771,39 euros T.T.C.).

Le devis de l'entreprise COLAS est retenu à l'unanimité des présents, moins une voix contre, (regret de la place importante du bitume dans l'aménagement prévu).

F. HARDY exprime que l'entretien de ce revêtement est facile, et que pour la période hivernale, c'est le plus praticable.

F. TANTY ajoute que l'on peut choisir une autre couleur de revêtement pour le cheminement piéton, afin de casser l'uniformité du bitume.

F. HARDY pense qu'il ne faut pas trop de couleurs différentes, pour éviter l'effet « carnaval ». A. BOUTIN exprime qu'effectivement l'entreprise déconseille le mélange de couleurs de bitume.

### **Régime indemnitaire personnel technique**

Le maire expose qu'un agent communal se situe au plafond maximal pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.). De ce fait, il n'y a plus de marge de progression pour lui verser une prime. Il rappelle que le point d'indice servant au calcul des traitements des fonctionnaires est bloqué depuis plusieurs années. Il précise également que les primes sont versées mensuellement, et qu'elles ne sont pas incluses pour le calcul de la retraite.

Il propose d'instituer le versement de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (I.E.M.P.) pour la filière technique. Un montant moyen annuel, 1.143 euros à ce jour pour un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, peut être multiplié par un coefficient compris entre 0 et 3, décidé par le maire.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

### **Demande de location d'une parcelle de terrain communal par un administré**

Suite à la dernière réunion de conseil, le maire expose qu'il a demandé des renseignements complémentaires à l'Association des Maires 28, concernant le type de bail que la commune pouvait mettre en place. Ces informations sont arrivées cet après-midi.

Il est notamment conseillé, pour le montant du loyer de ne pas s'éloigner de l'estimation des services fiscaux, et la demande est à faire par écrit au service France Domaines, en joignant un relevé de propriété, et en indiquant la valeur locative de la parcelle.

Sur les documents détenus à la mairie, il a été relevé un revenu cadastral de 0,18 euros par m<sup>2</sup> à l'année, sachant que la parcelle concernée a une surface de 1.700 m<sup>2</sup>.

G. BOUAZIZ pense qu'il faut envisager une durée indéterminée, avec cessation du bail par l'une ou l'autre des parties, sous préavis de deux mois.

La question sera étudiée de nouveau lors de la réunion de conseil municipal de septembre prochain.

### **Indemnisation stagiaire**

Le maire rappelle qu'une stagiaire a été présente durant tout le mois de juin. Elle a fait preuve d'une grande motivation, et a effectué un gros travail de mise à jour des dossiers de concessions du cimetière communal.

Il propose de lui verser une indemnité d'un montant de 200 euros. G. BOUAZIZ et C. PICHOT estiment que l'on peut aller jusqu'à 250 euros.

Ce versement ferait l'objet d'une modification budgétaire (créditer le compte 6218 et défalquer du compte 61521).

Après discussion, le conseil donne un accord unanime pour verser une indemnité de 200 euros, et accepte la modification budgétaire découlant de cette opération.

## **Demande de l'Association des Anciens Combattants pour dénomination du rond-point du site scolaire**

Le maire fait lecture du courrier émanant de l'Union Locale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre de Maintenon et sa Région (U.L.A.C.), demandant la possibilité de donner au rond-point près du site scolaire le nom de « BLAIN Roger, Mort pour la France en Algérie »

C. BERNIER estime préférable de rappeler la date d'un évènement, plutôt qu'un nom, ou bien de préciser qui était la personne citée.

F. TANTY pense que le nom de cette personne peut figurer sur une plaque au monument aux morts.

A. BOUTIN ajoute que l'association prendrait en charge une partie des frais inhérents à cette mise en place de dénomination.

G. BOUAZIZ rappelle qu'une subvention a été demandée à l'Association pour réhabiliter le monument aux morts.

Sur la proposition du maire, le conseil donne son accord pour soumettre aux anciens combattants l'apposition d'une plaque commémorative dans l'enceinte du monument aux morts.

## **Informations diverses**

Le maire expose qu'une administrée lui a demandé, pour son fils condamné à 90 heures de travaux d'intérêt général, la possibilité d'exécuter sa peine au sein de la commune.

Renseignement pris auprès du Tribunal, il faut que la commune soit habilitée. Mais cette procédure n'est pas contraignante, il n'y a aucune obligation de renouveler l'expérience par la suite.

Le maire exprime qu'il s'agit d'un jeune de la commune, et que les agents communaux sont d'accord pour l'encadrer durant deux semaines et demie. Le maire souhaite cependant que les deux agents soient présents lors de l'exécution de la peine, puisque le « tigiste » ne peut pas travailler seul. Cela ne pourra donc se faire qu'après les vacances d'été. Et le moindre problème (retard, absence...) est à signaler au tribunal.

La Fête de la Musique a rencontré un beau succès pour une première. Une centaine de personnes sont passées au cours de la soirée. Cette manifestation serait à renouveler. M. GUIBERT-DAVAL regrette que la fête de l'école se soit déroulée le même jour.

Les travaux d'implantation de deux points lumineux supplémentaires seront effectués la semaine du 8 juillet, l'un au niveau de l'abri bus de la Place du Frou, l'autre au niveau du parterre de fleurs en bas de la rue de Gallardon.

L'électricité a été retirée au château d'eau près de l'école. La démolition du bâtiment est programmée durant les vacances de la Toussaint.

Le Cabinet GALTIER est venu pour l'expertise du patrimoine immobilier de la commune. Le rapport devrait nous parvenir fin juillet.

La jardinière, prévue rue de la Mairie, sera livrée demain.

## **Tour de tapis**

C. PICHOT : évoque une importante fissure, de haut en bas du mur de l'abri bus des Bruyères. Rappelle également sa demande d'un banc supplémentaire.

F. TANTY : informe que le plafond de la salle polyvalente du site scolaire pourrait être opérationnel pour la fin de l'année.

La séance est levée à 21 h 50.